

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-166 en date du 6 octobre 2021
Convention portant attribution d'un fonds de concours destiné au
remboursement des annuités d'un emprunt pendant la période 2022/2026 au titre
du financement des opérations de déploiement d'un réseau de fibre optique - Jalon 2**

L'an Deux Mille Vingt et un, le six octobre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à aux Atelier de la Mine à Lavaveix les Mines, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 30/09/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 49	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoir : 1	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 12	Exprimés : 49	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, SIMONET B, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, GRAVIERE, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis FAUCONNET

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Le déploiement de la Fibre Optique est la solution permettant de faire face à la multiplication des terminaux (télé connectées, tablettes, ordinateurs, portables, recours accru au télétravail...) dans les foyers et au vieillissement du réseau en cuivre en présence d'un habitat dispersé tout en répondant à la demande croissante des entreprises de disposer d'accès à l'internet fiables à très haut débit.

Le Département intervient, avec les autres partenaires institutionnels, sur l'ensemble du territoire hors zone d'initiative privée pour proposer, en 2024, une couverture 100 % en fibre optique.

Le montant prévisionnel du déploiement du Jalon 2 FttH s'élève à 129,6M € (réseaux de collecte, transport et desserte, raccordements pour un taux de pénétration de 60 %) et concerne environ 50 000 lignes. Ce montant intègre le marché de travaux notifié à l'entreprise AXIONE, une avance de phase du jalon 1 notifiée dans l'Avenant 4 du marché jalon 1 en cours, les opérations de raccordements, les dépenses supplémentaires comprenant les prestations connexes (marchés sécurité, amiante et technique, les études ENEDIS, ORANGE ...) ou les travaux complémentaires (enfouissement, dévoiement de réseaux ...).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Montant
État – FSN	27 594 370 €
Région Nouvelle-Aquitaine	46 708 296 €
Département Creuse/EPCI	55 275 633 €
Total	129 578 032 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

La part Département /EPCI est portée par un emprunt DORSAL, décomposé pour moitié par un prêt Banque des Territoires et pour l'autre moitié par un (ou des) prêt(s) auprès d'un organisme bancaire traditionnel.

Dans l'attente que les redevances versées par la SPL « Nouvelle Aquitaine THD » soient suffisantes, les annuités en capital, sur les années 2022,2023,2024,2025 et 2026 des emprunts mobilisés seront pris en charge à 50/50 entre le Département et les EPCI de la Creuse puis entre chaque EPCI au prorata du nombre de prises à construire sur chacun de leur territoire respectif.

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine versera, à cet effet, sous forme d'une convention de fonds de concours, objet de la présente convention, le montant total cumulé de ces échéances, pendant la période 2022 à 2026 soit 148 803 € (→ 29 761.00 € par an sur 5 ans)

Les intérêts des emprunts seront financés par une contribution additionnelle aux contributions statutaires sur le Budget Annexe de la Creuse. Elle sera appelée au vu des besoins de financement sur la section de fonctionnement du budget annexe Creuse.

Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'inscrire les crédits budgétaires correspondant au budget primitif sur la période 2022-2026 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention en annexe et à entreprendre toute démarche afférente à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 13 octobre 2021
Pour copie conforme, le 13 octobre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211006-2021-166-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021